



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info COUPE

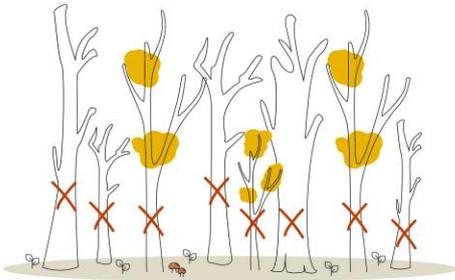
23 Septembre 2022

Forêt domaniale de Rambouillet

La forêt domaniale de Rambouillet est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2016-2025.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe sanitaire suivie d'une plantation sur la parcelle 02.15b et 02.17 située sur le territoire de Gambaiseuil, en lien un problème de régénération des peuplements de chênes.

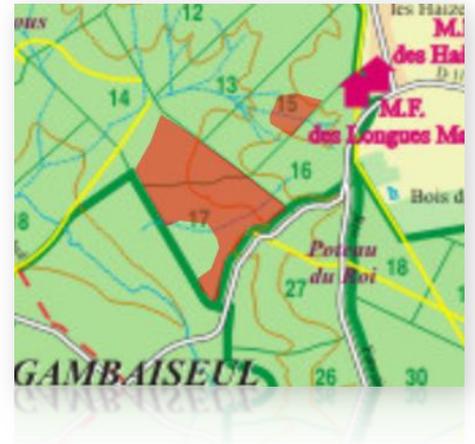
Une coupe sanitaire suivie d'une plantation



Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Informations coupe

Parcelles	02.15b et 02.17
Surfaces	1,5 ha + 6ha = 7,5 hectares
Type de peuplements	Chênes arrivés à maturité dont l'état sanitaire ne leur permet pas d'assurer la production de jeunes semis
Volume de bois prélevé	Total : 250 m ³ + 330 m ³ + 570 m ³ de bois
Date de début des travaux	Octobre 2022
Durée du chantier	1 an (en fonction des conditions météorologiques) pour la coupe, la plantation est prévue l'hiver 2023 - 2024



Pourquoi cette coupe ?

- Les peuplements de chênes de ces parcelles dépérissent et ne se renouvellent pas. En effet malgré des travaux menés par l'ONF depuis 1999, très peu de semis arrivent à s'implanter dans ces zones. Par le prélèvement de ces arbres et la programmation par la suite de plantation, les forestiers de l'ONF vont aider la forêt à se régénérer.
- Sur la parcelle 02.15b, les forestiers vont planter l'hiver suivant du pins laricio et un mélange de feuillus; sur la parcelle 02.17 la plantation sera constituée de chênes sessiles et chênes pubescents. Ces choix ont été fait après études des sols et des scénarios d'évolution du climat dans les années à venir.

Info chantier

Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF. Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Après cette coupe ?

Les parcelles 0215b et 0217 vont bénéficier d'une plantation l'hiver suivant (2023-2024) d'essences diverses, adaptées au sol et au climat : les forestiers prévoient la plantation de 1800 tiges/ha avec en majorité de pins (70%) et un mélange de feuillus divers adaptés au sol très sableux et à l'exposition plein sud de la parcelle 02.15b. La parcelle 02.17 sera quant à elle plantée avec une majorité de chênes pubescents et sessiles et un mélange de feuillus divers.

>> Avant la plantation, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation. Les jeunes plants seront protégés de la dent des grands herbivores par des enclos posés autour de chaque parcelle.



Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ;
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Les bois de -de 7cm de diamètre seront laissés au sol pour nourrir le sol forestier

Plan des coupes sanitaires suivies de plantation



 Coupe sanitaire suivie d'une plantation

La forêt domaniale de Rambouillet

Ancien domaine de chasse des rois de France, la forêt domaniale de Rambouillet s'étend sur **14 000 hectares à 40 km** au sud-ouest de Paris. Composée principalement de chênes, mais également de pins, elle offre des reliefs et des paysages variés appréciés des promeneurs, des cyclistes ou des cavaliers. La fréquentation du massif est estimée à 11 millions de visites par an.

Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadjj
Chargée de Communication
Ag.versailles@onf.fr